



DAILY OUTLOOK

CEMAC / INTERNATIONAL



20/06/2025



ASSURANCE :
VERS UNE OBLIGATION DE
RÉASSURANCE LOCALE POUR
ENRAYER LA FUITE DE
45 MILLIARDS
DE FCFA
DE DEVICES PAR AN

« Ce jour, l'exécutif a soumis au Parlement un projet de loi visant à instaurer une cession légale obligatoire sur les primes, cotisations et traités de réassurance au Cameroun. Selon le texte, cette cession légale constitue un mécanisme contraignant chaque société d'assurance à transférer une part bien définie de ses primes ou cotisations à l'administration compétente, ou à un organisme public de réassurance. L'objectif est d'assurer le règlement effectif des sinistres, à travers un système de couverture à double niveau.

Cependant, le gouvernement a constaté que les sociétés d'assurance opérant au Cameroun ont une forte propension à recourir à la réassurance internationale. « Cette situation entraîne d'importantes sorties de devises, estimées à environ 45 milliards de FCFA par an », révèle l'exposé des motifs du projet de loi. Entre 2019 et 2023, l'État aurait ainsi perdu près de 119 milliards de FCFA. D'où la nécessité, à travers cette future loi, « de retenir au Cameroun – deuxième marché de la zone CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurances) – le produit de l'épargne générée par l'industrie de l'assurance, en vue de son réinvestissement dans le tissu économique local », espère le gouvernement.

Par ailleurs, les 28 articles de ce projet de loi visent à renforcer la maîtrise du système des assurances, à prévenir l'évasion des devises et à soutenir l'économie nationale. »

Source : Investir au Cameroun

<https://www.investiraucameroun.com/assurance/2006-22142-assurance-vers-une-obligation-de-reassurance-locale-pour-enrayer-la-fuite-de-45-milliards-de-fcfa-de-devises-par-an>

☐ **CPC-TP CEMAC : 12 RECOMMANDATIONS POUR UN MARCHÉ DES VALEURS DU TRÉSOR ROBUSTE**

Page 02

☐ **SCANDALE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : LE PARQUET PRÉCONISE UN NON-LIEU**

Page 02

☐ **CHIFFRES ET SITUATION DES MARCHES**

Page 03

☐ **Performance des FCP**

Page 04

☐ **Matières Premières**

Page 04

☐ **Cours de Change**

Page 04

☐ **CALENDRIER HEBDOMADAIRE 16/06/2025-20/06/2025**

Page 04



EMERALD
SECURITIES SERVICES
ASSET MANAGEMENT

Immeuble Victoria - étage 2 & 3 - Rue Victoria
BONANJO, B.P. : 5 540 Douala Cameroun • info@ess-capital.com • +237 233 43 11 58
www.emeraldsecuritieservices.com

CEMAC



CPC-TP CEMAC : 12 RECOMMANDATIONS POUR UN MARCHÉ DES VALEURS DU TRÉSOR ROBUSTE

« La 14^e session ordinaire du Cadre permanent de concertation des Trésors Publics de la CEMAC (CPC-TP CEMAC), s'est conclue ce jeudi 19 juin 2025 par l'adoption de 12 recommandations visant à renforcer la stabilité et la pérennité du marché des valeurs du Trésor. Réunissant les acteurs clés des finances publiques et des partenaires institutionnels, cette rencontre a mis l'accent sur les réformes fiscales et leur impact sur le dynamisme du marché des titres publics dans la sous-région.

Sous la présidence de Luther Steeven Abounga Yangui, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor du Gabon, les discussions ont porté sur des thématiques cruciales telles que la rationalisation des exonérations fiscales, l'optimisation du recouvrement des recettes, et la diversification des investisseurs. Saluant la détermination des participants, Luther Steeven Abounga Yangui a rappelé que « l'engagement collectif est la clé pour une CEMAC économiquement forte et intégrée ». Soulignant l'importance de consolider les systèmes fiscaux pour garantir la confiance des investisseurs et dynamiser le marché secondaire des valeurs du Trésor.

Les panels animés pendant les 4 jours d'échanges au CPC-TP CEMAC ont exploré des solutions concrètes. En effet, le Panel 43 consacré à la rationalisation des exonérations fiscales, a mis en lumière la nécessité de réformes pour optimiser les recettes tout en préservant la solvabilité des États. »

Source : Gabon Media Time

<https://gabonmediatime.com/cpc-tp-cemac-12-recommandations-pour-un-marche-des-valeurs-du-tresor-robuste/>



SCANDALE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : LE PARQUET PRÉCONISE UN NON-LIEU

« Dans son réquisitoire définitif, auquel « Le Monde » a eu accès, le ministère public considère que l'enquête n'a pas permis de démontrer l'existence d'un système de détournements de fonds au détriment du régime de garantie des salaires.

Beaucoup de bruit pour rien ? Dans le scandale des entreprises en difficulté, le parquet de Paris a récemment accompli un acte très important : selon nos informations, il a requis le non-lieu, l'enquête n'ayant « pas permis de réunir de charges suffisantes contre quiconque ». Pour autant, la procédure n'est pas close car l'une des parties en présence a demandé des compléments d'information et c'est, par ailleurs, le magistrat instructeur qui décide s'il se conforme à la recommandation du ministère public ou si, au contraire, des mis en cause doivent être renvoyés devant une juridiction pénale. Mais l'hypothèse d'un procès devient très incertaine.

Ce « réquisitoire définitif aux fins de non-lieu », auquel Le Monde a eu accès, a été rendu le 23 avril, mais les intéressés n'en ont eu connaissance qu'il y a quelques jours. Il ne constitue pas une surprise – bien au contraire. Le 10 mars, ayant estimé que les investigations pouvaient s'arrêter, le juge Vincent Lemonnier, chargé de l'affaire, avait transmis le dossier au parquet sans avoir prononcé la moindre mise en examen. Seules deux personnes – et non pas une, comme Le Monde l'a rapporté dans un premier temps – avaient été placées sous le statut de témoin assisté. L'expérience montre que ce type de situations se solde généralement par une extinction de l'action publique sans la convocation d'une audience en correctionnelle. »

Source : Zone Bourse

https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/06/20/scandale-des-entreprises-en-difficulte-le-parquet-preconise-un-non-lieu_6614790_823448.html

CEMAC



L'Indice « BVMAC All Share Index » reste stable à 943,89 points par rapport à son niveau de la veille. Trois transactions ont été enregistrées sur les actions SOCAPALM, SAFACAM et SCG-RE

La capitalisation boursière se maintient à 440 milliards.

Obligations	Valeur Nominale	18/06/2025	18/06/2025	+ Haut	+ Bas	Volume transigé
ALIOS 5,40% - 21/25	714,286	100,0	4,65	0	0	0
ALIOS 6,50% - 23/28	8 750,0	100,0	197,89	0	0	0
ALIOS 6,00% - 23/26	7 500,0	100,0	156,58	0	0	0
EOG 6,25% - 22/28	8 000,0	100,0	320,55	0	0	0
EOCG 6,25% - 21/26	3 166,67	95,0	53,08	0	0	0
ECMR 6,25% - 22/29	7 840,0	98,0	36,99	0	0	0
EOTD 6,5% - 22/27	7 500,0	100,0	233,73	0	0	0
ECMR 5,8% - 23/26	10 000,0	100,0	0,00	0	0	0
ECMR 6% - 23/27	10 000,0	100,0	0,00	0	0	0
ECMR 6,75% - 23/29	10 000,0	100,0	0,00	0	0	0
ECMR 7,25% - 23/31	9 900,0	99,0	0,00	0	0	0
EOG 6% - 21/26	2 487,0	99,5	7,81	0	0	0
BDEAC 6% - 22/29	10 000,0	100,0	287,67	0	0	0
BDEAC 5,45% - 20/27	6 000,0	100,0	155,88	0	0	0
BDEAC 5,6% - 21/28	8 000,0	100,0	241,8	0	0	0
BDEAC 6,20% 24/31	10 000,0	100,0	157,97	0	0	0
BDEAC 5,95% 24/29	10 000,0	100,0	151,60	0	0	0
BDEAC 4,70% 24/27	10 000,0	100,0	119,75	0	0	0

Actions	18/06/2025	+ Haut	+ Bas	Volume transigé
SOCAPALM	45 000	0	0	9
SEMC	50 000	0	0	0
SAFACAM	26 500	0	0	18
SGC-RE	21 500	0	0	123
BANGE	207 300	0	0	0
LA RÉGIONALE	43 000	0	0	0



Performance des FCP

Fonds	VL 10/06/2025	Perf Hebdo	Perf création
FCP CONFORT	11 998	0,11%	19,88%
FCP TRESO PRIVILEGE	11 765	0,11%	17,65%
FCP PROMO PME	11 520	0,08%	15,20%

Cours de Change

Paire de devises	Cours au 19/06/2025		Journée précédente	
	Achat	Vente	Achat	Vente
EUR/XAF	655,957	655,957	0,00%	0,00%
USD/XAF	570,2486	572,6495	1,05%	0,61%
JPY/XAF	3,8991	3,9386	-0,28%	0,04%
CNY/XAF	78,8915	79,6911	0,04%	0,03%
CAD/XAF	413,4767	417,6747	-0,34%	-0,33%
GBP/XAF	763,7135	771,4342	0,08%	0,08%

Source : BEAC, du 19/06/2025

Matières Premières

Matières premières	Cours au 19/06/2025	Plus Haut	Plus Bas	Var Journalière
ENERGIE				
Pétrole Brent	77,07	77,67	76,1	-2,12%
Gaz Naturel	4,15	4,48	4,03	-0,46%
PRODUITS AGRICOLES				
Coton	0,65	0,65	0,64	-0,32%
Cacao	9 680,00	10 004,00	9 570,00	-2,65%
Café	3,25	3,35	3,16	-3,26%
Sucre	0,16	0,16	0,16	-1,24%
METAUX				
OR	3 356,45	3 370,37	3 340,71	-0,38%
ARGENT	36,11	36,45	35,54	-1,77%

Source : Boursorama 19/06/2025

CALENDRIER HEBDOMADAIRE 16/06/2025-20/06/2025

EMETTEURS	INSTRUMENTS	CODE D'EMISSION	TYPE D'OPERATIONS	MONTANTS (En CFA)	DATES D'ANNONCE	DATES D'ECHEANCE
CONGO	BTA 13 semaines	CG1100001169	EMISSION PAR ADJUDICATION	20 000 000 000	17/06/2025	19/06/2025
CONGO	BTA 52 semaines	CG2J00000404	ABONDEMENT	15 000 000 000	17/06/2025	19/06/2025
CONGO	OTA 3 ans	CG1300000896	ABONDEMENT	20 000 000 000	17/06/2025	19/06/2025